



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix huit et le trois avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

1. Crédit relais en vue de financer les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement

Délibération: 007-2018

Le Maire expose à ses collègues que dans le cadre des travaux de remise à niveau de nos réseaux d'eau potable et d'assainissement pour lesquels les marchés ont été attribués par délibération du Conseil Municipal en date du 26 décembre 2017 (délibération N° 044-2017), il est nécessaire que la Commune ait recours à un crédit relais différé en capital afin de préfinancer les recettes d'investissement qui s'élèvent à la somme globale arrondie à 1 524 000 € (subventions obtenues : soit 654 234 € pour les travaux d'AEP et 622 120 € pour les travaux d'assainissement - FC TVA sur travaux à réaliser : environ 250 000 €).

Le Maire précise à ses collègues qu'il a sollicité plusieurs établissements de crédit de la place afin d'obtenir des offres et que sur la base des offres reçues la meilleure proposition pour notre Commune est celle qui a été faite par le Crédit Agricole de la Corse.

Le Maire présente alors à ses collègues pour examen les offres obtenues.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE des offres de crédit relais obtenues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N° 044-2017 du Conseil Municipal en date du 26 décembre 2017,

CONSTATE que l'offre la plus avantageuse pour la Commune est celle faite par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse,

DECIDE en conséquence:

- Afin de préfinancer l'encaissement des recettes d'investissement liées aux travaux de remise à niveau de nos réseaux d'eau potable et d'assainissement pour lesquels les marchés ont été attribués par délibération du Conseil Municipal en date du 26 décembre 2017 (délibération N° 044-2017) (subventions obtenues et FC TVA), la Commune de POGGIO D'OLETTA contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse, un crédit relais différé en capital d'un montant de 1 526 000 € sur une durée de 24 mois prorogeable un an.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt : 1,35% l'an,

Frais de dossier : 4 000 €,

Garantie retenue : inscription de la dette au budget de la Commune,

Le remboursement en capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois.

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout acte permettant de réaliser cette opération.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux